

PROGRAMME DE FORMATION



MAINTIEN DES COMPÉTENCES AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE

FORMATION CONTINUE – « 21 HEURES »

FORMATION CONTINUE

21 Heures annuelles / Unité Cynophile

NOMBRE DE CANDIDATS MINIMUM PAR SESSION : 07
NOMBRE DE CANDIDATS MAXIMUM PAR SESSION : 12

OBJECTIF

Maintenir à niveau et développer
les compétences de l'unité cynophile.

PRÉ-REQUIS :

=> Être titulaire d'une carte professionnelle « Agent Cynophile » à jour,
=> Être propriétaire du chien identifié sur la carte professionnelle.

LIEU DE FORMATION :

=> 869 bis chemin du Premier Banc – 62340 Marais de Guînes

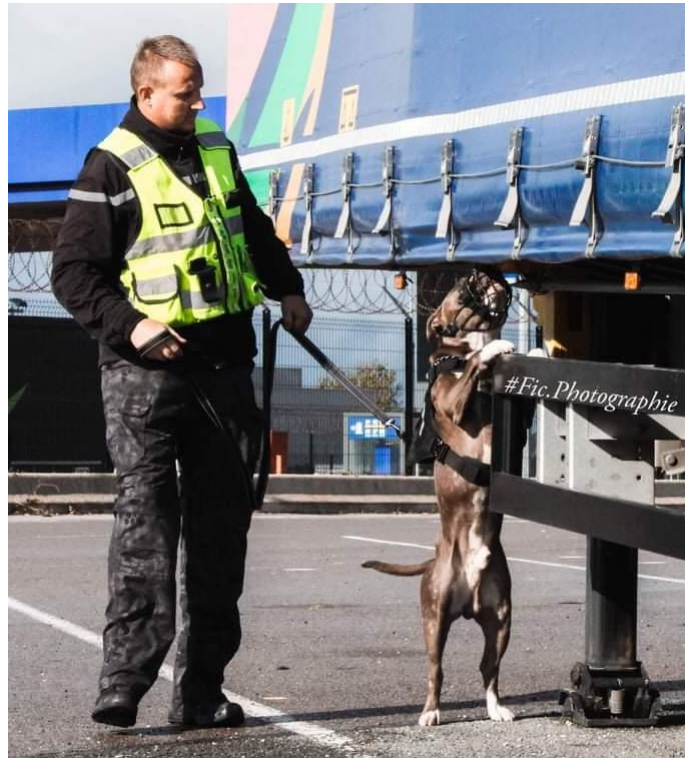
Les formateurs intervenants sont en conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.
Ils possèdent une formation interne et utilisent des méthodes adaptées aux unités cynophiles
intégrant notre centre.

Représentant pédagogique : Armando HEMBERT



DESCRIPTION DU POSTE

L'**AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE** est un agent de sécurité qui doit s'attacher à constituer une véritable équipe « Homme / Chien » sachant optimiser les qualités acquises et naturelles du chien. Le chien est l'auxiliaire du conducteur de chien dans l'exercice de sa mission.



MISSIONS

L'activité consiste à assurer la protection des biens et/ou des personnes sur un secteur géographique déterminé en application des consignes écrites transmises par l'employeur et en utilisant les qualités combinées du conducteur et du chien.

ACTIVITÉS DE BASE : rondes de surveillance, contrôle et surveillance de sites et périmètres déterminés tels que parkings, entrepôts, chapiteaux et toutes autres zones dont il a la garde
INTERVENTION à la demande de personnel autorisé ou sur des alarmes pour effectuer une levée de doute.

PRÉVENIR OU FAIRE PRÉVENIR les services compétents et / ou les personnes désignées pour faire cesser le trouble concerné.

DÉTECTION DE LA PRÉSENCE d'une personne, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.

**Programme selon Arrêté du 23 décembre 2019 – Avenant du 11 janvier 2019
« Accord de branche du 05 mai 2015 »**

MODULES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES	DURÉE MINIMALE
Obéissance et sociabilité	<p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'obéissance ; - L'adaptabilité du chien envers son environnement ; - les techniques du binôme maître-chien <p>Savoir effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée ; - Un maintien en position couché/assis ; - Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté ; - Faire franchir à son chien des obstacles bas ; - Faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers, etc.) ; - Contrôler son chien durant des exercices pratique de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux). 	<p>7 heures Dont 6 heures de mise en pratique</p>
Maîtrise du chien dans le Cadre de la légitime défense	<p>Maîtriser son chien lors d'action mordante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mordant au costume ; - La défense du maître, frappe muselée ; - La cessation et vigilance ; - Le déconditionnement au mordant ; <p>Prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense ;</p> <p>Faire intervenir son chien en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;</p> <p>Faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement et en reprendre le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée.</p>	<p>7 heures Dont 6 heures de mise en pratique</p>
Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes	<p>Être capable d'organiser et de dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Mettre en œuvre les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personnes, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Mettre en avant les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit détection olfactive, visuelle et auditive.</p> <p>Mettre en œuvre la gestion et l'utilisation de son chien durant une ronde.</p>	<p>7 heures Dont 6 heures de mise en pratique</p>

INFORMATIONS

Les 21H00 s'effectuent dans un délai de douze mois avec en planification une période de 06 mois minimum soit un semestre.

Chaque agent doit se présenter en formation avec le chien identifié sur sa carte professionnelle ainsi que les papiers du binôme à jour.

(Vaccins à jour du chien – Carte ICAD – Carte Professionnelle dématérialisée minimum)

L'agent ne pratiquant pas tous les modules de formation au complet ne recevra pas l'attestation journalière de celui-ci.



FRANCE INSTRUCTION CYNOPHILE

Siège social : 279 chemin du Deuxième Banc – 62340 Guînes
Centre de formation : 869 bis chemin de Premier Banc – 62340 Guînes

**CENTRE DÉCLARÉ EN PRÉFECTURE DES HAUTS DE FRANCE :
32 62 02 815 62**

**AUTORISATION D'EXERCER DU CNAPS :
FOR-062-2028-01-24-20220844893**

**MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :
SELON ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017**

ORGANISME DE FORMATION

